







Boutique du terroir

(poissons fumés et conserves maison, truites fraîches...)

Pêche en bassins facile et inoubliable pour les enfants (matériel prêté, poissons préparés)

Accès libre et gratuit à l'élevage et à l'écomusée!

www.pisciculture.fr 01.34.76.30.04





TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

1 page 190x270 mm : 300 €HT (+80 € si création)

½ page 190x132 mm : 180 € HT (+ 60 € si création)

1/4 page 92x132mm : 100 € HT (+40 € si création)

1/8 page 92x62 mm : 60 € HT (+ 20 € si création)

Une facture vous sera délivrée par la mairie.

Format des fichiers : JPEG de préférence ou PDF

(Compression minimale)

Résolution du fichier : 300 dpi (qualité imprimerie)

EDITORIAL



Chères Villettoises, chers Villettois,

L'ensemble de l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, nos meilleurs vœux de très bonne et très heureuse année 2023, que celleci voit le retour à des jours plus sereins dans un monde en paix. Pour notre part nous mettrons

toute notre énergie en œuvre pour que Villette demeure un village accueillant, où la bienveillance et la sécurité marquent les relations entre les habitants. Avec l'aide de l'ASCV, nous avons pu renouer avec nos rencontres festives en 2022 et espérons que vous serez encore plus nombreux à nous rejoindre, lors des diverses manifestations que nous ne manquerons pas d'organiser en 2023 pour partager des moments conviviaux et joyeux.

Avec le retour de la guerre aux portes de l'Europe, notre pays a été plongé au cœur de la crise économique internationale, entrainant pour de nombreux français des hausses de coûts et une perte de pouvoir d'achat.

Parallèlement, la politique financière du gouvernement vis-à-vis des collectivités locales restreint de jour en jour les possibilités de financement sur les postes de fonctionnement et d'investissement des communes et rend de plus en plus difficile la gestion du budget municipal. Malgré ce contexte inflationniste où nous allons avoir à maîtriser la hausse des prix de l'énergie et la baisse de nos ressources, le Conseil Municipal a souhaité poursuivre notre politique d'amélioration du village.

Nous avons pu continuer l'amélioration de l'éclairage public qui, à 90%, est passé en LED, entraînant une forte économie financière et un gain écologique ; ceci sera terminé dans le courant de l'année 2023.

Un certain nombre de travaux que nous avions envisagés pour l'année 2022 ont dû être reportés en raison de retards dans les accords de financement de ces projets. L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, rue de Pételance, rue du Puits et rue des Terriers, ne démarreront qu'au premier trimestre, ainsi que la création de l'espace associatif dans l'ancienne salle de classe et la création d'un appartement destiné à la location dont les travaux commenceront cette année.

Grâce à des contacts réguliers avec le Conseil Départemental des Yvelines, notre commune va bénéficier de bornes de recharge électriques à la fin du premier semestre, cette réalisation et son fonctionnement étant financés entièrement par le Conseil Départemental des Yvelines.

A notre modeste échelle, l'équipe municipale, tout en maîtrisant le budget, continue à améliorer les infrastructures du village et créer pour les Villettoises et Villettois, un lieu de vie le plus agréable possible.

À bientôt

Le Maire, Philippe Pasdeloup

Et toute l'équipe municipale.

Sommaire

PAGE 3
Editorial

PAGE 4

Organisation administrative et communale

PAGE 5
Attributions
associées

PAGE 6
La CCPH et nous

PAGE 7 Informations pratiques

PAGE 10
Permis de construire

PAGE 11 Ligne nouvelle Paris-Normandie

PAGE 11
Handicap et travai

PAGE 12 Finances communales

PAGE 14
Travaux
effectués en
2022

PAGE 15 Travaux à venir en 2023

PAGE 16 Plan de la commune

PAGE 18 Electricité vertueuse

PAGE 19 Histoire de météore

PAGE 21 Randonnées pédestres

PAGE 22 Fêtes communales

PAGE 23 Vie associative et activités

PAGE 24 Témoignages historiques

PAGE 30 Le Bus 60, horaires

PAGE 32 Numéros utiles

L'ORGANISATION

ADMINISTRATIVE

PREFET: JEAN-JACQUES BROT **SOUS-PREFET: JEAN-LOUIS AMAT DEPUTE: BRUNO MILLIENNE SENATRICE:** SOPHIE PRIMAS

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX: JOSETTE JEAN ET PATRICK

STEFANINI

MUNICIPALE

MAIRE: PHILIPPE PASDELOUP

MAIRES ADJOINTS: ROLAND TROUSSEAU, BERNARD BALLÉRINI,

CLAUDE SAUZET, THIERRY JEANNE

CONSEILLERS MUNICIPAUX: VANESSA BAUDET, FRANCK BAYEUX, GILLES BELLACICCO, GILBERT BLOMMAERT, CAROLE CLAUDEON, INGRID CONFIAC, RENÉE-CLAIRE GILLIS, MARTINE GRIMM, ÉLISE

SAILLOT.

MONSIEUR LE MAIRE REÇOIT SUR RENDEZ-VOUS LE VENDREDI DE 18H À 19H.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

MARDI ET JEUDI DE 9H À 12H / VENDREDI DE 14H30 À 19 H 30 TEL.: 01 34 76 31 01 **OU** 07 89 00 22 57

E-MAIL: MAIRIE-VILLETTE@WANADOO.FR

SITE: WWW.VILLETTE-EN-YVELINES.FR



ATTRIBUTIONS ASSOCIÉES

LES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS SONT :

REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA CCPH: TITULAIRE PHILIPPE PASDELOUP- SUPPLÉANT ROLAND TROUSSEAU REPRÉSENTANT POUR LA COMMISSION « TRANSFERT DE CHARGES » AUPRÈS DE LA CCPH: TITULAIRE PHILIPPE PASDELOUP - SUPPLÉANT THIERRY JEANNE REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL «CIRCULATIONS DOUCES»: ROLAND TROUSSEAU REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL «MUTUALISATION »: PHILIPPE PASDELOUP REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL «TRANSITION ÉNERGÉTIQUE»: ROLAND TROUSSEAU

LA COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAUX COMMUNAUX EST LA SUIVANTE:

<u>FINANCES</u>: PHILIPPE PASDELOUP – BERNARD BALLÉRINI – INGRID CONFIAC – RENÉE-CLAIRE GILLIS - THIERRY JEANNE – ROLAND TROUSSEAU

ENVIRONNEMENT-ESPACES VERTS : PHILIPPE PASDELOUP – FRANCK BAYEUX – GILLES BELLACICCO - RENÉE-CLAIRE GILLIS – MARTINE GRIMM – ROLAND TROUSSEAU

<u>URBANISME, ÉQUIPEMENT :</u> PHILIPPE PASDELOUP – BERNARD BALLERINI – VANESSA BAUDET - FRANCK BAYEUX – GILLES BELLACICCO - RENÉE-CLAIRE GILLIS – MARTINE GRIMM – THIERRY JEANNE - ROLAND TROUSSEAU

TRAVAUX: PHILIPPE PASDELOUP - FRANCK BAYEUX - GILLES BELLACICCO - GILBERT BLOMMAERT - INGRID CONFIAC -CLAUDE SAUZET

SCOLAIRE: PHILIPPE PASDELOUP – CAROLE CLAUDEON –
INGRID CONFIAC – ELISE SAILLOT – CLAUDE SAUZET
AIDE SOCIALE, FÊTES ET CÉRÉMONIES: PHILIPPE PASDELOUP
– VANESSA BAUDET – GILBERT BLOMMAERT – CAROLE
CLAUDEON - MARTINE GRIMM – THIERRY JEANNE - ROLAND
TROUSSEAU

COMMUNICATION : PHILIPPE PASDELOUP - BERNARD BALLÉRINI – FRANCK BAYEUX – MARTINE GRIMM – ROLAND TROUSSEAU

<u>APPEL D'OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS :</u> PHILIPPE PASDELOUP - BERNARD BALLÉRINI – INGRID CONFIAC-CLAUDE SAUZET

CORRESPONDANT DÉFENSE: FRANCK BAYEUX

LES DÉLÉGUÉ-E-S AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX SONT LES SUIVANTS :

SIEED (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉVACUATION ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE L'OUEST YVELINES) :

<u>DÉLÉGUÉ TITULAIRE</u>: ROLAND TROUSSEAU, REPRÉSENTANT DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT <u>DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT</u>: PHILIPPE PASDELOUP

SMTS (SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT SCOLAIRE):

<u>DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES :</u> CAROLE CLAUDEON, ROLAND TROUSSEAU,

REPRÉSENTANTS DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT

<u>DÉLÉGUÉ-E-S SUPPLÉANT-E-S :</u> VANESSA BAUDET, PHILIPPE
PASDELOUP

SIVOS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE):

<u>DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES</u>: INGRID CONFIAC, CLAUDE SAUZET <u>DÉLÉGUÉES SUPPLÉANT-E-S</u>: CAROLE CLAUDEON, ELISE SAILLOT

SIE-ELY (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ D'EURE-ET-LOIR YVELINES)

<u>DÉLÉGUÉ TITULAIRE</u>: PHILIPPE PASDELOUP <u>DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT</u>: THIERRY JEANNE

SIEHVS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS POUR HANDICAPÉS DU VAL DE SEINE)

<u>DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES</u>: BERNARD BALLÉRINI, MARTINE

<u>DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS</u>: GILBERT BLOMMAERT, PHILIPPE PASDELOUP

LA CCPH ET NOUS... LES SERVICES AUX ADMINISTRES

LE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE.

Ce service en place depuis 2002, propose aux habitants de la CCPH (personnes âgées ou dépendantes) la livraison de repas équilibrés et variés à domicile

Comment s'inscrire? Les inscriptions se font auprès de la CCPH au 01 30 46 82 91 ou par mail serv-personne@cc-payshoudanais.fr. Les pièces à fournir sont une pièce d'identité, l'acceptation au règlement intérieur (qui vous sera donné au moment de la demande) et un certificat médical.

SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE.

Les accueils de loisirs sont présents à plusieurs endroits du territoire

A Longnes pour les 4-11 ans tél 01 30 33 79 76 ou 06 46 05 02 75

A Orgerus pour les 3-11 ans tél 01 34 87 33 38 ou 06 46 05 02 77

A Richebourg pour les 3-11 ans tél 01 34 87 65 65 A Septeuil pour les 4-11 ans tél 01 30 93 47 24 ou 06 46 05 02 74

SECTEUR « JEUNES ».

Tous les jeunes âgés de 12 à 17 ans peuvent participer aux activités et sorties organisées pendant les congés scolaires. Les plannings sont affichés en mairie avant chaque vacances.

LE SERVICE « EMPLOI ».

Ce service, en place depuis le 1er janvier 2007, accueille les demandeurs d'emploi et les aide à sortir de leur isolement en complétant les appuis officiels par un accompagnement personnalisé. Depuis 2008, ce service a signé une convention de partenariat avec Pôle Emploi, permettant aux demandeurs d'effectuer leurs démarches directement au service « emploi » et n'ont plus besoin de se déplacer au Pôle Emploi. Pour tout renseignement contacter le service Emploi de la CCPH au 01 30 41 34 17

La Mission Locale de Rambouillet accompagne par ailleurs, les jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans les différentes étapes de leurs recherches d'emploi

ou d'orientation.

Permanences les mardis et jeudis matins à Houdan sur rendez-vous au 01 34 83 34 12 D'autres services sont disponibles dans le livret de la Communauté de Communes du Pays Houdanais qui vous a été récemment distribué.

RAPPELONS LES COMPÉTENCES DE LA CCPH:

Les compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace · Développement économique · Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage · Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés · Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations.

Les compétences optionnelles :

Protection et mise en valeur de l'environnement et maîtrise d'énergie à définir · Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire · Politique du logement et du cadre de vie · Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire, élémentaire d'intérêt communautaire · Action sociale d'intérêt communautaire · Création et gestion de maison de services au public.

Les compétences facultatives :

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) · Déplacements · Fournitures scolaires · Équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire, élémentaire et secondaire · Compétences sportive et culturelle

- · Aide aux associations d'intérêt communautaire
- · Soutien à l'ensemble du secteur associatif à l'exception des associations syndicales, politiques, religieuses, patriotiques et associations de parents d'élèves · Réalisation ou aide à la réalisation de manifestations et d'événements d'intérêt communautaire · Compétence « Enfance Jeunesse » · Coopération décentralisée
- · Actions en faveur de l'Emploi · Petite Enfance
- · Aménagement numérique · Constitution et gestion d'un Système d'Information · Géographique · Aménagement des chemins ruraux reconnus d'intérêt communautaire · Aménagement et gestion des voies vertes et itinéraires cyclables hors agglomération reliant au moins 2 communes

INFORMATIONS PRATIQUES

LA VIE COMMUNALE, ETAT-CIVIL 2022

Bienvenue aux arrivants, et heureux souvenirs des anciens



Naissances

Méline GAUDIN • 02 mars Chiraze-Feriel DJEMAI • 10 mai

Paul VIONNET MAGNIN • 19 mai Tom MAILLOT • 18 juin Nathan ROUGET • 23 juin



PACS

Valérie LENFANT et Stéphane RAUCOURT ·18 novembre Enora CARRIO et Nicolas BOUTEAUX · 2 décembre



Mariages

Vanessa BAUDET et Yannick PÉNOT · 12 février William POMMIER et Nicolaj

BORJAL • 25 juin

Coralie LESAGE et Lucie MARION • 2 juillet

Romain DURAND et Lucile PAPROCKI • 16 juillet



Décès

Jean-Luc BAUDET • 20 mars Michel COLLAS • 19 avril

Peter MOISEEFF • 19 avril
Denise PETIT • 16 juillet
Jeannine POIROT • 7 août

L'INFORMATION AVEC LE SITE INTERNET...

Des informations régulières relatives à la vie de la commune sur le site https://www.villette-enyvelines.fr

...ET LE RÉSEAU SMS

La municipalité renforce la proximité avec ses habitants en proposant un service gratuit d'information par SMS. Il vous permet d'être informé en temps réel sur un certain nombre de sujets (inondation, alerte météo, collecte des déchets, etc...)

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site internet de Villette à l'adresse : https:// www.villette-en-yvelines.fr/ puis sur la rubrique Contact/Inscription alerte SMS.

LA GENDARMERIE NOUS INFORME

La gendarmerie de Septeuil/Guerville met à notre disposition plusieurs plaquettes d'information consultables en mairie sur les sujets suivants : Les violences sexistes et sexuelles, les bons réflexes contre les cambriolages, l'application « Ma sécurité » relative à la sécurité des personnes, Les critères de discrimination et situations discriminatoires et utiliser Internet en toute sécurité.

Des informations régulières sur le site de la mairie https://www.villette-en-yvelines.fr

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Madame BERNARD reçoit les inscriptions pour les enfants nés en 2020 ou nouveaux arrivants dont les enfants doivent être scolarisés en maternelle, à partir d'avril 2023. Vous pouvez prendre rendezvous auprès d'elle au 01 34 76 40 79.

RECENSEMENT MILITAIRE

Jeunes gens (filles et garçons), vous atteignez l'âge de 16 ans en 2023 ; vous êtes concernés par le recensement militaire. Vous devez venir en mairie muni / ie du livret de famille et d'une pièce d'identité. Une attestation vous sera délivrée qui vous sera indispensable dans vos démarches telles que l'inscription au permis de conduire ou aux examens.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Depuis le 1er janvier 2019 et avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique, toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie ou en ligne sur service-public.fr, toute l'année. Attention les années où il y a un scrutin, les inscriptions sont validées jusqu'au 6ème vendredi précédent ledit scrutin.

DEMATERIALISATION PARTIELLE DESPROCURATIONS

Depuis le 2 janvier 2022, « Maprocuration » est un nouveau service développé par le ministère de l'Intérieur. Il est complémentaire de la procédure papier (Cerfa). Maprocuration permet un suivi numérique de votre demande de procuration électorale. Les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel vous vous présentez pour valider votre identité, puis à la mairie de votre commune de vote. Vous recevez un accusé de réception numérique à chaque étape et vous êtes informé en temps réel de l'évolution de votre demande. Le dépôt de procuration en gendarmerie en format « papier » est bien entendu toujours valable.

CARTES D'IDENTITE - PASSEPORT IMMATRICULATION - PERMIS DE CONDUIRE

Mes démarches à portée de clic :

Dorénavant vos démarches relatives à l'obtention d'une carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte grise se font par une prédemande sur internet..

Les cartes d'identité et passeport :

La pré-demande est à effectuer sur https://
predemande-cni.ants.gouv.fr où votre compte est
à créer afin de saisir votre état-civil. Un numéro
sera ensuite attribué qui sera à donner à la mairie
mise à disposition (34 dans les Yvelines dont
Mantes-la-Jolie, Mantes-la- Ville, Houdan...).
Le permis de conduire :

La demande est à effectuer sur https://permisdeconduire.ants.gouv.fr où votre compte est à créer afin de saisir votre demande en ligne. Votre permis de conduire vous sera expédié à votre domicile.

La carte grise:

La demande est à effectuer sur http://immatriculation.ants.gouv.fr pour créer votre compte afin de saisir votre demande. Une fois la démarche finalisée, vous pourrez imprimer le certificat provisoire afin de circuler. Le certificat d'immatriculation définitif sera envoyé à votre domicile.

TÉLÉASSISTANCE – tarifs jusqu'au 30 juin 2022 : Le Conseil Départemental nous informe des nouveaux tarifs mensuels du service de téléassistance : Location des transmetteurs et télécommandes : 5.48 € TTC. Le service restant à la charge du Département. D'autres services supplémentaires sont accessibles. Demande d'installation à remplir et à retourner à Vitaris – agence Yvelines – 3 rue de Verdun – 78590 Noisy le Roi n° azur 0810 22 00 50

QUELQUES PETITS RAPPELS POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE...

Pour votre information et pour la tranquillité de chacun, nous vous rappelons quelques dispositions de l'arrêté préfectoral n°06-007/DUEL du 10/01/2006 relatif à la lutte contre le bruit : « art 1 : Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit. »

« art 10 : Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse, perceuses...) ne peuvent être effectués que : Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30 · Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h » · Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés par arrêté municipal (24/05/1991). « art 12 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les cris d'animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme. Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence. » Nous vous rappelons également quelques règles de bienséance comme ramasser les excréments de vos animaux (chiens comme chevaux) lorsque ceux-ci « se soulagent » de façon gênante pour les autres usagers dans la rue ou dans quelque espace public (rappel aux jardiniers, le crottin de cheval est très fertile), et également de laisser propre le site où sont situés les conteneurs à verre ; en effet, cet endroit n'est pas une décharge, mais souvent notre agent technique est obligé de retirer divers emballages, sacs poubelles et autres déchets non autorisés... Enfin, nous vous rappelons que le brûlage à l'air libre des déchets végétaux est interdit, conformément à la circulaire NOR DEVR 1115467C du 18/11/2011 et dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (notamment la lutte contre le pollution de l'air). Merci à toutes et tous de contribuer ainsi à une vie agréable dans notre village.

NOTRE VIE BAS-CARBONE

Oui, il va falloir s'y habituer, à consommer moins de carbone. Ou consommer du carbone renouvelable, du bois, mais les forêts sont lentes à se renouveler, ou du gaz de méthanisation, si cela ne rentre pas en concurrence avec l'alimentation, et si on accepte d'avoir un site de production à proximité. Sinon, on utilise de l'électricité, renouvelable, donc hydraulique, éolienne, photovoltaïque, mais cela occupe l'espace, et en excès ou mal géré peut avoir un impact sur la biodiversité et notre environnement. Le nucléaire, alors? Plus localisé, plus concentré, plus puissant, mais long à construire, et on importe l'uranium, et il faut refroidir les centrales, donc ça chauffe encore plus, alors si les rivières manquent d'eau et la mer submerge, tout s'arrête. Sans compter les risques pour leurs voisins et les déchets... Alors, il faudra sûrement un peu de tout, et surtout consommer MOINS d'énergie, c'est ça, le truc...

SALLE DES FÊTES DE BOINVILLIERS

La commune de Boinvilliers accepte que les Villettois puissent louer la salle des fêtes aux tarifs suivants : location 500€, caution 800€, caution ménage 200€, location vaisselle 100€

MESSE À VILLETTE

Chaque 1er samedi du mois à 18 h 30 d'avril à septembre.



MEMENTO

ORDURES MENAGERES

Tous les lundis matin, sauf chemin de Guerville et chemin des Gaudines le jeudi matin.

EMBALLAGES RECYCLABLES

Tous les jeudis matin (bac jaune recevant tous emballages plastiques, briques alimentaires, cartons, emballages métalliques, papiers) sauf chemin de Guerville et chemin des Gaudines le mercredi matin.

DECHETS VEGETAUX

Les lundis matin, du 3 avril au 11 décembre 2023 sauf juillet-août : 10 et 24 juillet, 7,21 et 28 août ; sauf chemin de Guerville et chemin des Gaudines le mardi matin, et en juillet-août, 11 et 25 juillet, 8, 22 et 29 août.

Herbe, feuilles et petits branchages. 1bac + 5 fagots maxi Mais si vous pouvez, broyez et/ou compostez vos déchets végétaux !

ENCOMBRANTS

Uniquement sur rendez-vous.

www.sieed.fr > espace particuliers ou tél : 01 34 86 65 49 2 collectes par an et par foyer PNEUS, PILES, BATTERIES, POTS DE PEINTURE, DECHETS DE TRAVAUX, ELECTROMENAGER, VITRES ET PALETTES NE SONT PAS ENLEVEES.

LE VERRE

En apports volontaires dans les conteneurs enterrés. Bouchons et capsules dans le bac jaune.

APPORTS EN DECHETERIES

Badge à commander sur <u>www.sieed.fr</u>

Houdan et Méré: Vendredi/Samedi/Lundi 10h-12h30/13h30-

17h Dimanche 9h-13h

Garancières et Boutigny : Vendredi/Samedi/Mardi

10h-12h30/13h30-17h Dimanche 9h-13h

Les déchèteries sont fermées le 1er mai, le 25 décembre et le

1er janvier

PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION PRÉALABLE ?

Bon nombre d'entre nous se sont posés la question avant d'entreprendre des travaux : « oui, mais est-ce soumis à autorisation ? Quel dossier déposer ? ». Voici un petit mémo ; dans la mesure où la commune est en site inscrit, toute nouvelle construction ou modification visible de l'extérieur est soumis à autorisation des Bâtiments de France.

I.TRAVAUX SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE

1°) les constructions : création d'une surface de plancher > 5m2 et < 20m2, d'une surface de plancher <5m2 et H>12m, d'une piscine <100m, d'un mur >2m, d'un mur ou clôture situé dans un secteur sauvegardé, d'une serre et d'un châssis <2000m2et d'une hauteur comprise entre 1m80 et 4m

2°) travaux sur construction existante: création d'une surface de plancher >20m2 et <40m en zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ex: abri de jardin, agrandissement de la construction principale etc..., modification de l'aspect extérieur (création ou modification de fenêtres, changement de fenêtres ou volets, réfection de la toiture etc...), travaux modifiant un élément d'intérêt patrimonial ou paysager (voir liste au PLU), travaux intérieurs dans un secteur sauvegardé.

3°) travaux d'aménagement : lotissement, coupe et abattage d'arbres situés dans un bois classé, modification ou aménagement des abords d'un bâtiment en secteur sauvegardé, division d'une propriété foncière...

II.TRAVAUX SOUMIS À PERMIS DE CONSTRUIRE

1°) toute nouvelle construction: création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol >20m2, création d'une surface de plancher ou emprise au sol >5m2 et <20m2 H>12m, création d'une surface de plancher ou emprise au sol >20m2 dans un secteur protégé (idem celliers, appentis, abris, local piscine, garage...).

2°) travaux sur construction existante: changement de destination avec travaux modifiant les murs ou façade, travaux de restauration immobilière, création d'une surface de plancher ou emprise au sol >40m2 (en zone couverte par un PLU) idem si porte la surface totale ou l'emprise au sol total au-delà de 150m2 (Attention: recours auprès d'un architecte obligatoire à partir de 150m2). Pour éviter toute erreur n'hésitez pas à consulter le plan local d'urbanisme (PLU) sur www. villette-en-yvelines.fr rubrique Urbanisme et contacter la mairie afin de connaitre les prescriptions-obligations

de la zone où est située votre habitation.

LA DÉMATÉRIALISATION DES PERMIS DE CONSTRUIRE : DES BÉNÉFICES POUR LES USAGERS ET LES COLLECTIVITÉS

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes sont en mesure de proposer aux usagers le dépôt par mail des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Cette directive, pilotée par le Ministère de la Transition écologique, émane de deux obligations :

- La possibilité pour les usagers de saisir l'administration par voie électronique (décret SVE), un principe qui s'applique à toutes les communes
- L'instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme, si plus de 3 500 habitants (loi Elan) C'est une nouvelle procédure qui peut permettre une meilleure qualité de service pour les usagers (pas de contraintes dues aux horaires d'ouverture pour les usagers, capacité pour l'administration d'assurer la continuité de service etc...). Les usagers ont toujours la possibilité bien évidemment, de se rendre en mairie pour y remettre un dossier « papier ».

Comment faire?

Vos demandes seront à envoyer à mairie-villette@ wanadoo.fr en respectant le libellé suivant de votre message : Dépôt PC (ou DP, ou CU) + adresse de la parcelle concernée. Les pièces jointes scannées seront dans la mesure du possible en pdf. Attention, pensez à adresser votre demande avec accusé réception de lecture pour générer votre attestation de dépôt

SAINT-LAZARE

LA NOUVELLE LIGNE PARIS-NORMANDIE

Vernon DE-FRANCE MANTES-EVREUX MANTES-LA-JOLIE PARIS-MANTES PARIS-MANTES PARIS-MANTES PARIS-MANTES

Ce projet, qui depuis 2019 semblait abandonné, reste toujours d'actualité. Dans un premier temps, la priorité sera donnée à deux parties : le tronçon Mantes-Paris et le tronçon Rouen-Barentin en Normandie. Dans un deuxième temps : la continuité du projet qui concerne le tronçon Mantes-Evreux.

Le plan général de la ligne qui figure sur le site internet ne propose, pour l'instant, que des fuseaux. Ceux-ci devront être affinés pour obtenir le tracé définitif. Sur ce plan, il semble que ce tracé définitif passe par Mantes et non, comme prévu initialement, au sud de Mantes. Toutefois, rien n'est sûr en la matière tant que le tracé définitif n'est pas arrêté.

La présentation faite, devant les élus de la CCPIF*, le 6 décembre 2022 par le Préfet en charge de la coordination interministérielle du projet reste encore floue sur les tracés. Les communes de la CCPIF*, très impactées, sont majoritairement défavorables au développement de cette ligne, qui n'apportera, selon eux, aucune amélioration pour les usagers sur le tronçon Mantes-Evreux, consommera beaucoup de terres agricoles et semble illusoire par rapport aux impacts environnementaux ainsi qu'au coût de ces travaux.

Bien que notre commune semble à l'abri, il nous faut rester vigilant. Tous les détails sur l'avancement des études sont consultables sur le site internet : https://www.lnpn.fr/*CCPIF Communauté de Communes des Portes d'Ile de France.

HANDICAP ET INSERTION PROFESSIONNELLE



Vous avez récemment reçu dans votre boite à lettre, le fruit du travail de Laura, par la réception de courrier de fêtes de fin d'année, organisé par la Mairie.

Dans la continuité de la journée DUODAY du 17 Novembre (journée de partenariat en vue d'insertion des personnes en situation de handicap dans le monde professionnel), la mairie de Villette

a accueilli Laura. Il s'agit de faire naître des opportunités de collaborations futures, mais aussi sensibiliser les entreprises, les collectivités aux personnes porteuses de handicap et à leur réelles capacités et motivation à s'insérer par l'activité professionnelle.

Laura est une jeune femme autiste, Villettoise depuis 2001. Elle est accompagnée par l'association TED'YS qui suit ses progressions depuis 10 ans dans le cadre de son autonomie et son intégration sociale et professionnelle.

Laura affectionne les activités de conditionnement et de mise sous pli. Elle a déjà réalisé deux prestations pour la Mairie et c'est tout naturellement qu'elle a repris ses marques pour cette 3ème prestation.

PARLONS ARGENT...

Tous les travaux réalisés ne sont possibles que grâce à une gestion rigoureuse et économe des finances communales. Vous trouvez maintenant le descriptif des comptes de la commune, tant du point de vue du Fonctionnement pour la gestion courante que du côté de l'Investissement pour les actions à plus long terme.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour simplifier, les chapitres vous sont également présentés en pourcentage, cela vous indique en dépenses, que le chapitre «Autres charges de gestion courante » est un poste très important (il s'agit des participations aux syndicats intercommunaux et associations, des indemnités, une partie de l'URSSAF). Mais par ailleurs, compte tenu du faible endettement de la commune, les frais financiers sont très faibles (3%). Les principales recettes quant à elles sont les impôts et taxes (86%) et les dotations de l'Etat qui ne représentent plus que 4%.

LES DÉPENSES

<u>Charges à caractère général</u> : 71 705,07 € <u>Charges de personnel</u> : 85 129,57 € <u>Atténuation de charges</u> : 69 469,00 €

<u>Autres charges de gestion courante</u> : 129 212,15 €

<u>Charges financières</u> : 10 198,80 € <u>Total général</u> : **365 714,59** €

LES RECETTES

<u>Produits des services</u> : 18 950,97 € <u>Impôts et taxes</u> : 387 517,63 €

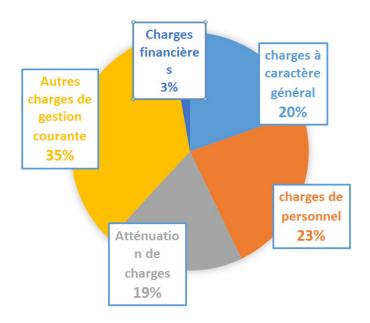
Dotations et participations : 15 854,32 €

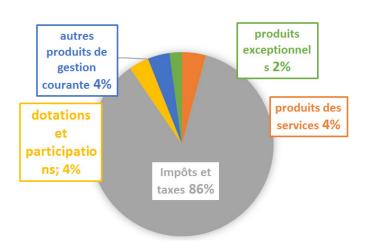
Autres produits de gestion courante : 17 525,83 €

Produits exceptionnels: 9 692,84 €

Total général : 449 541,59 €

L'excédent de fonctionnement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses, il s'élève à 449 541,59 €-365 714,59 € = 83 827,00 € pour l'exercice 2022. Auquel s'ajoutent les excédents de fonctionnement cumulés antérieurs d'un montant de 191 115,04€. Il est à noter que la DGF (dotation d'Etat) a encore diminué de 6800€ par rapport à l'année passée.





LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements peuvent être financés par l'autofinancement, les subventions que nous pouvons obtenir de l'Etat, du Département, de la Région, divers autres organismes, la taxe d'aménagement et l'emprunt.

LES DÉPENSES

153 406,88€ détail ci-dessous

<u>Logiciels/PC portable écran</u> : 6 277,84 €

<u>Remboursement d'emprunt</u> : 65 784,65€

<u>Plantations berge rue Chavannes</u> : 4 836,00 €

Restauration sculpture: 1980,00 €

<u>Achat matériel</u> : 5 420,00 € <u>LED/Epublic</u> : 50 298,67 €

Aménagements rue de Paris : 18 809,72 €

LES RECETTES

140 696,16€ détail ci-dessous

Regul quote-part budget assainissement:

47 935,26 €

SIE ELY: 1 096,85 €

Triennal voirie: 32 737,77 €

Avoir contrat informatique: 1895,40 €

Récupération TVA: 48 960,10 €

<u>TAM</u>: 4 316,50 € 1068: 3 754,28 €

L'endettement de la commune reste faible (le compte "remboursement d'emprunt" tient compte du fait qu'il y a une quote-part à rembourser à GPSEO depuis la dissolution du SIAV et du SIGEP; quote-part remboursée en recettes d'investissement du budget annexe. Nous avons à fin 2022, deux emprunts en cours d'amortissement, le reste à rembourser est de 190 786,39€, soit 359€ par habitant. Pour information, la moyenne départementale pour les communes de notre strate démographique est de 594€.

CONCLUSION

A la lecture de ce qui précède on peut affirmer que la situation financière de la commune de Villette est saine :

*l'endettement est faible, les ratios sont bon pour avoir un recours à l'emprunt si nécessaire *les réserves générées par les excédents de fonctionnement antérieurs sont confortables *la pression fiscale est modérée

LES INCERTITUDES

La baisse des dotations de l'Etat va-t-elle continuer?

Les transferts de compétences vers l'intercommunalité diminuant l'action des communes vont-ils se poursuivre ?

TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2022

RENFORCEMENT DE LA BERGE RUE DE CHAVANNES



Un dossier a été déposé auprès de la CCPH concernant le ravinement de la berge de la Vaucouleurs rue de Chavannes entrainant un affaissement de la voirie avec risque pour les usagers.

Des travaux de renforcement de la berge par pose de palplanches ont été réalisés et financés par la Communauté de Communes.

Une haie d'arbustes a été plantée par la commune pour agrémenter la rive.

ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DES FONTAINES

Dans la partie basse de la rue des Fontaines, des sources lumineuses ont été installées sur la Départementale, jusqu'au virage du bas de la rue. Dans un deuxième temps (2023), ces luminaires seront déplacés sur la partie haute de cette rue et remplacés par des lanternes.

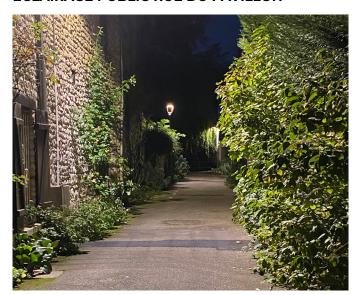
L'ensemble de ces travaux a été réalisé grâce au concours financier du syndicat d'électricité le SIE ELY qui a pris en charge 50% du coût global.

RALENTISSEURS RUE DE PARIS



Après la mise en place de plots tests et la consultation des riverains, un ensemble de chicanes a été réalisé rue de Paris afin d'essayer de casser la vitesse sur cette ligne droite et inciter les automobilistes à respecter le STOP à l'entrée du village. Ces travaux ont été financés à 70% par le Département.

ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DU PAVILLON



À la demande des habitants et pour sécuriser cette ruelle, des lampadaires à LED type lanterne ont été posés supprimant ainsi les zones d'ombres existantes. Ces travaux ont été réalisés avec le concours financier à hauteur de 50% du syndicat d'électricité le SIE ELY.

TRAVAUX À VENIR EN 2023

fin de continuer l'amélioration et l'embellissement de la commune, le Conseil Municipal a voté un programme de travaux pour l'année 2023.

Ce programme de travaux, qui devrait débuter sur le premier semestre, se fera en veillant à un bon équilibre financier des comptes de la commune (sous contrôle et avec accord de la DGFIP) et sera financé en grande partie dans le cadre d'un contrat rural passé avec la Région et le Département.

ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX

Enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication de la rue de Pételance, de la rue du Puits (de la rue de Pételance jusqu'à la rue des Terriers) et de la rue des Terriers (de la rue du Puits jusqu'à la rue de Pételance). Création de points lumineux chemin des Graviers. Financés avec l'aide du SIE-ELY, du Département et de la Région à hauteur de 70% HT

AMÉLIORATION ÉCLAIRAGE

Sur 159 Points lumineux, 136 ont déjà été remplacés par des éclairage à LED.

Avec le remplacement des luminaires rue des Limons, rue du Clapier, rue de Chavannes et rue des Fontaines, où des lanternes remplaceront en partie les lampadaires ; l'année 2023 verra la fin de ce programme, qui a permis de réaliser des économies substantielles et d'améliorer l'impact écologique.

Financé à 70% HT par le Département et une participation du SIE-ELY

ADDUCTION EAU POTABLE

Remplacement de la canalisation d'eau potable rue des Terriers (de la rue de Pételance à la rue du Puits). La deuxième tranche de la rue des Terriers se fera sur l'année 2024.

CRÉATION D'UNE SALLE ASSOCIATIVE



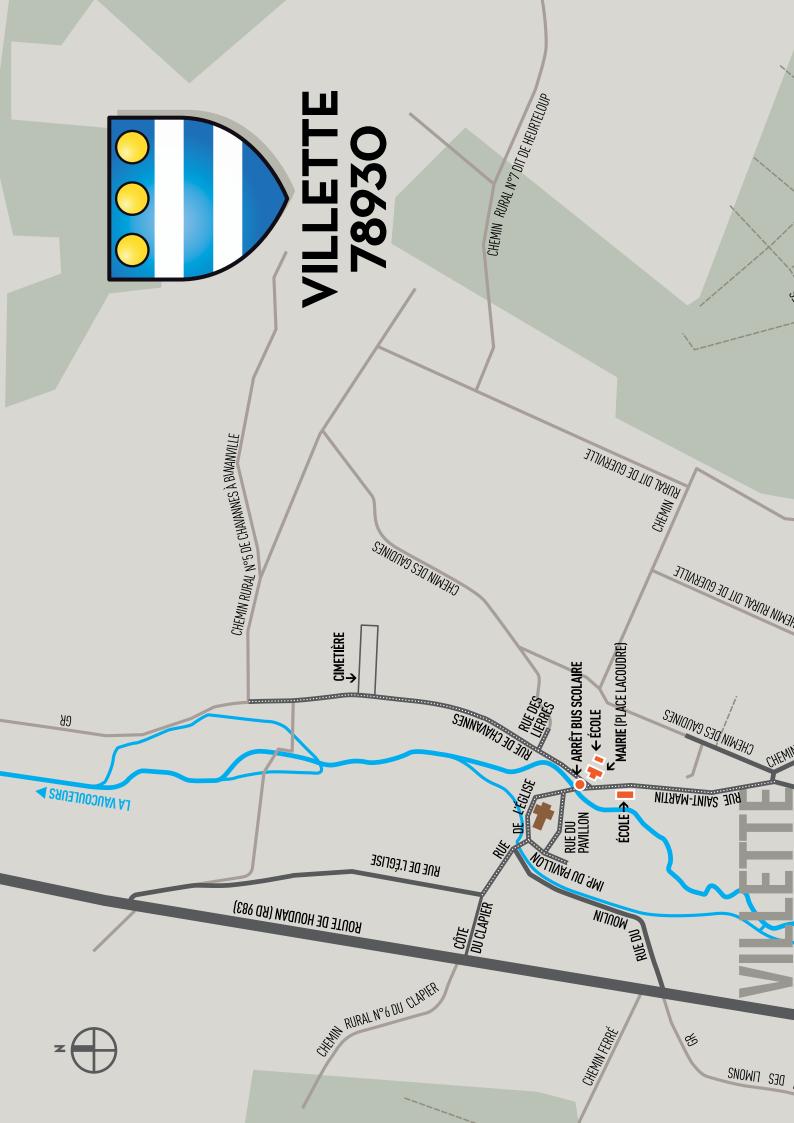
En remplacement de la salle de classe située au rez-de-chaussée de l'ancienne école, création d'une salle associative mieux adaptée aux activités de l'ASCV et aux animations extra scolaires.

Cette réalisation permettra de mettre aux normes ce lieu autant sur les mesures d'isolation que sur l'accès aux personnes à mobilité réduite.
Parallèlement l'ancien bâtiment préfabriqué dans la cour sera détruit afin de libérer un espace de stationnement et permettre des activités extérieures.

Financés à 70% HT par le Département et la Région.

CRÉATION D'UN LOGEMENT

Un logement de trois pièces remplacera l'actuelle salle (ASCV) au premier étage de la maison CIEUR (bâtiment au fonds du parking place Lacoudre. Cette réalisation va permettre d'offrir un deuxième appartement à la location. Travaux financés à 70% HT par le Département et la Région.





VILLETTE, COMMUNE VERTUEUSE

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULE ELECTRIQUE



Soucieux de l'enjeu écologique et afin de faciliter l'électromobilité dans les zones rurales, à travers sa structure Seine & Yvelines Numérique,

le Conseil Départemental a lancé un projet de bornes de recharge électriques pour les communes rurales.

Notre commune ayant postulé, a été retenue avec 10 autres pour l'installation de cet équipement.

Deux emplacements sous ombrière vont être mis en place début 2023 sur l'esplanade de la place Lacoudre, une borne de recharge tout public et une borne dédiée à un véhicule RENAULT ZOE Ce véhicule électrique est mis à la disposition de la commune pour les services de la mairie, les acteurs

associatifs locaux ainsi que le public bénéficiaire du RSA. L'ensemble de cet équipement son installation,



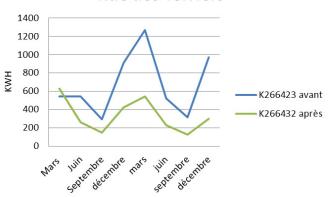
son fonctionnement, son entretien, ainsi que le véhicule est financé en totalité par le Conseil Départemental des Yvelines.

ECONOMIES D'ÉNERGIE - L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Voilà maintenant plusieurs années la municipalité avait décidé d'éteindre l'éclairage public de la commune à partir de minuit et à compter de cette année de 22h30 à 6h30. Cette décision avait pour but de réduire la pollution visuelle et, bien entendu, réduire la consommation électrique. La municipalité avait, à l'époque, demandé l'avis de la gendarmerie sur la sécurité. Celleci avait répondu que, contrairement à l'idée

reçue, l'absence de lumière était un facteur dissuasif pour les voleurs. D'ailleurs, d'autres communes comme Septeuil, Dammartin, Rosay, Vert ont fait ou vont faire ce même choix. Poursuivant son action, en 2014 la commune avait commencé à faire des travaux de remplacement de l'éclairage public. L'éclairage traditionnel était démonté au profit d'éclairage à LED. En ce début d'année 2023 sur les 159 sources lumineuses présentes sur la commune, 136 ont déjà été remplacées. Nous sommes donc presque au terme de ces travaux qui seront finis dans le courant de l'année. Ces travaux de remplacement visent, avant tout, à réduire la consommation d'électricité. A l'heure du bilan, nous pouvons dire que celuici est positif. En effet, nous pouvons constater actuellement une réduction moyenne de 44% de la consommation sur l'ensemble du parc de lampadaire et de lanternes. Ce bilan devrait encore s'améliorer lorsque les 15% restants seront, à leur tour, remplacés.

Rue des Terriers



A titre d'exemple, l'enregistrement de la consommation rue des Terriers. En bleu éclairage traditionnel (référence K266423), en vert éclairage LED (référence K266432). Le pic de consommation de décembre à mars correspond aux nuits les plus longues.

UNE HISTOIRE DE MÉTÉORE

Voilà maintenant un certain nombre d'années que nous ressentons les effets du réchauffement climatique. Chaque année, ceux-ci nous semblent un peu plus violents. En 2022, la France n'aura pas dérogé à la règle avec la canicule, les inondations, les tempêtes, et même des régions du centre de la France touchées par des tornades. Tous ces phénomènes ne sont pas nouveaux, mais semblent être de plus en plus fréquents. Il en fût un, tout à fait remarquable par sa violence et son pouvoir dévastateur : il s'agit d'une tornade qui eut lieu en août 1823 dans notre région. Sans faire preuve d'un pessimisme excessif, cet événement n'illustre-t-il pas ce qui pourrait survenir à nouveau dans les prochaines années? Dans les lignes qui suivent, nous allons vous conter l'histoire de cette « trombe »¹ qui prit naissance près de Dreux et se termina dans le bois de Clermont à proximité de Villette et de Vert. Ce rapport² fût écrit par monsieur Peullier, vétérinaire de son état. Il relate en détail la progression et les

CALIFIE BORDERARIUMS

Magnarium

Obord

Observed

Control of Server of Control of Server of Control of Control

effets de ce « météore »³. Nous vous proposons ici quelques extraits choisis de son rapport. Nous avons volontairement transcrit le texte à l'identique, ce qui explique parfois certaines fautes qui, à l'époque, n'en étaient probablement pas, ainsi que l'emploi de quelques formulations qui peuvent nous paraitre anachroniques ou surannées.

Le 26 août 1823 s'annonçait par une superbe matinée, et, la radio et les bulletins météos n'existant pas encore, nul n'imaginait ce qui allait se passer dans l'après-midi.

Vers midi, le ciel, commença à se couvrir de nuages bruns et noirâtres, lesquels se groupèrent pour ne faire plus qu'un, sous la forme d'un voile qui coupait le ciel assez régulièrement du sud au nord-ouest et semblait se fixer au-dessus et alentours de la forêt de Dreux.

"La chaleur, devenant insupportable, était montée à 26 degrés pendant que le baromètre oscillait de 27 pouces 8 lignes à 27 pouces 4 lignes [Ce qui correspond approximativement à Tempête]. Le tonnerre et les éclairs mettaient le ciel dans un tel désordre qu'on ne pouvait plus que présager malheurs et calamités."

Il est intéressant de noter que notre observateur considère que 26 degrés est une chaleur insupportable alors que de nos jours, nous sommes habitués à des chaleurs d'été dépassant régulièrement les 30 degrés. Nous avons là le point de vue d'un homme datant d'il y a plus de deux siècles. Peut-on relier cette constatation aux effets du réchauffement climatique ?

Le parcours de cette trombe dura assez peu de temps, car, commencée vers 3 heures de l'aprèsmidi, elle se termina vers 4 heures 10 minutes, soit un peu plus d'une heure pour parcourir les 23 Kms séparant les environs de Rouvres, en Eure et Loir, de Vert (Voir la carte).

La violence du sinistre fût telle que, sur le passage de la trombe principale et de ses tourbillons secondaires, des maisons furent jetées à bas, des hommes et des femmes blessés et même tués, des arbres centenaires déracinés, des champs et des vignes entièrement dévastés, Certains villages ou hameaux furent particulièrement meurtris comme le village de Marchefroy. Laissons parler notre observateur :

"En côtoyant la hauteur occupée par la majeure partie des habitations, il commença, en enveloppant tout le village, à l'aide de sa force tourbillonnante et de sa vitesse, à le renverser de fond en comble, en sorte qu'en peu d'instants, il rasa quinze maisons par le pied, en dispersant leurs débris, en renversa trente autres, et abima le reste, ne laissant que deux habitations intactes sur quatre-vingt. Outre cela, une jeune fille de dix-neuf ans fut écrasée par la chute des décombres d'une grange, à côté de son aïeul qui a été gravement blessé, ainsi qu'une domestique qui travaillait près de lui ; laquelle ne survécut que quelques mois à ses blessures. Une autre petite fille en bas âge fut aussi tuée à côté de sa mère qui tenait un nourrisson dans ses bras et enfin quantité d'autres personnes, la plupart ensevelies sous les décombres de leurs maisons, qui furent plus ou moins blessées et parmi lesquelles on en compta .onze grièvement meurtries ou contuses ; de même que plusieurs bestiaux au nombre desquels un âne fut tué, plusieurs vaches, quelques porcs blessés, et surtout beaucoup de volailles qui, la plupart, furent perdues. Quelle nuit pénible à passer au milieu de cet amas d'immondices entremêlés de toutes parts, près de parens morts ou souffrans de leurs blessures, n'ayant plus de pain et pas même un .seul verre de vin pour ranimer les forces défaillantes du vieillard et relever celles de la femme et de l'enfant qui se lamentaient."

Il n'est pas besoin de s'étendre bien longtemps pour comprendre à quel point cette tornade fût violente. Pourtant, ajoutant à l'horreur encore de l'horreur, celle-ci, au long de son cours se démultiplia en plusieurs tourbillons secondaires mais pas moins violents. C'est ainsi que des villages tels le Mesnil-Simon ou des lieux dits comme la ferme des Gâtines, celle de Rondeville, le hameau des Mordans et celui de la Haut Borne, furent touchés à des degrés divers. Un de ces tourbillons secondaires ravagea notamment la Mare au Prévot à l'ouest de Dammartin en allant vers Longnes.

"Ensuite passa sur une mare qui a deux cent six pieds dans sa plus grande largeur, entourée d'arbres, dite la mare au Prévot, où les habitans de Dammartin lavent leur linge et abreuvent leurs bestiaux. Le météore en passant au-dessus de cette mare, ne toucha pas à l'eau mais on s'aperçut .que son mouvement en spirale avait diminué depuis sa division. Ce qui ne lui empêcha pas cependant de briser les arbres qui se trouvaient à sa rencontre, ainsi qu'une partie de ceux qui entouraient la mare; en même temps d'enlever une jeune fille qui portait sur son dos une, hotte pleine de linge qu'elle venait de laver: cette malheureuse fut ainsi transportée à une très grande hauteur et laissée après,

toute nue, à plus de huit cents pas de là. Il ne lui restait-de ses véternens qu'un bout de manche au bras droit, et un bout de bas à, la jambe gauche. Son père, en la cherchant, la trouva expirante, couverte de boue, et dans l'état le plus affligeant."

C'est ainsi que sa course, progressivement, se rapprochait de nos alentours. Passant par la ferme Garel et à proximité de Flacourt, la trombe arriva sur le bois de Clermont près de Villette

"Quittant Flacourt, le météore se divisa de nouveau à l'approche du bois de Clermont, ou il donna, à droite, un rameau tourbillonnant; qui alla se perdre dans le bois après avoir dévasté quelques champs; tandis que le tronc principal continuait sa course dans le fond de la vallée de Vert, en suivant pendant quelques instans la vallée de Vaucouleurs, où passe la route de Houdan, Là, après avoir dévasté le bois, il échoua en éclatant avec violence; et il alla se fondre dans ,les nues en laissant échapper un léger tourbillon qui renversa une centaine d'arbres, en s'évanouissant au fond de la vallée, à la distance d'un cinqu ième de lieue environ du village de Vert à 4 heures 10 minutes"

Voilà comment se termina la course folle de ce météore. Fort heureusement, depuis il n'y en eut pas d'autre de cette importance dans notre région. Les dégâts furent, bien sûr, évalués. Ils se montaient :

Pour l'Eure et Loir, arrondissement de Dreux, à 235 071 francs soit environ 700 000€⁴. Et pour la Seine et Oise⁵, arrondissement de Mantes, à 130 514 francs soit environ 400 000€

Il en couta donc au total l'équivalent de plus d'un million d'Euros à la communauté.

En guise de conclusion, qu'il soit, comme à l'époque, désigné sous le nom de trombe ou de météore ou comme aujourd'hui de tornade, il n'en reste pas moins un phénomène très violent et dangereux. Malgré le réchauffement climatique en cours, souhaitons que l'avenir ne nous réserve plus de telles calamités.

¹Une trombe désignait une tornade.

²Ce rapport s'intitule : DESCRIPTION DU COURS ET DES EFFETS DE LA TROMBE DU 26 AOUT 1823

³ A cette époque, tous les phénomènes météorologiques d'importance étaient nommés des météores.

⁴Un franc de 1830 équivaux environ à 3€ de 2022.

⁵ Aujourd'hui département des Yvelines.

RANDONNÉES PÉDESTRES

L'organisation des randonnées se poursuit sur les chemins de Villette.

On peut signaler l'utilisation du parcours de la Randonnée des coteaux comme support de la randonnée de printemps de l'Office de Tourisme du Pays Houdanais, une soixantaine de personnes sont ainsi venues participer à cette randonnée patrimoine et découvrir le village, ses hameaux et ses paysages sur les 7,5 km du parcours.

Nous vous rappelons que le parcours de <u>la</u>

<u>Randonnée des Coteaux</u>, reliant le centre village avec les hameaux de Garré et Leuze au sud et la ferme de Heurteloup au nord sur environ 7 km, a été validé et inscrit par l'office du Tourisme du Pays Houdanais comme sentier de randonnée de Villette, et fait l'objet sur leur site d'une fiche que vous pouvez trouver par le lien suivant : www.tourisme-pays-houdanais.fr>Découvrir>
Nature et randonnée>Randonnées pédestres

A retrouver aussi sur <u>www.villette-en-yvelines.fr</u> <u>rubrique Activités / Randonnée des coteaux.</u>



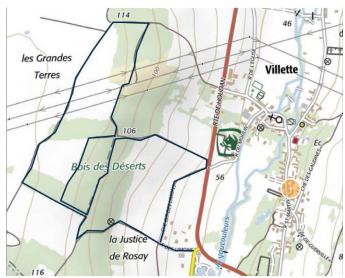
La commune a également organisé deux randonnées sur le parcours dit la Traversée des Déserts, qui explore les bois et champs sur la côte et le bois des Déserts en passant par rue et chemin des Limons.

Une première randonnée organisée le 3 juillet, en parallèle à la brocante, pour offrir aux visiteurs de celle-ci un petit temps de sortie pédestre, et dont ont bénéficié 3 personnes.

Plus de participants à la sortie, toujours sur la Traversée des Désert, faite à la rentrée le 11 septembre : une quinzaine de personnes, en particuliers des villettoises et villettois impliqués dans la participation à la brocante qui étaient cette fois disponibles, pour cette deuxième édition.

La brume matinale a laissé place à de belles éclaircies après une heure de marche. Après le démarrage par une bonne côte, on parcourt bois et champs dans le calme de la campagne sur larges chemins ou petits sentiers sur les 5km à peine du trajet.

Nous vous invitons bien sûr à parcourir à titre individuel ces chemins, afin de contribuer à leur entretien et au marquage des passages purement pédestres.



<u>La Traversée des Déserts</u>, petit parcours de 4 à 5 km selon que l'on part de la mairie en suivant le GR 11 par la rue du Moulin ou directement de la rue des Limons.

Ce parcours permet de profiter de beaux passages ombragés dans le bois des Déserts, avec une incursion jusqu'au plateau agricole. La jonction est possible avec des parcours plus longs vers Rosay ou Vert pour les amateurs de marches plus longues.

A retrouver sur <u>www.villette-en-yvelines.fr</u> <u>rubrique Activités / la traversée des Déserts</u>

LES FÊTES COMMUNALES DE L'ANNÉE

L'année 2022 fut une année de retour à la normale. Les fêtes communales se sont déroulées dans une ambiance très déconfinée.



Le repas républicain a eu lieu le 14 juillet comme il se doit, beau temps dans le ciel, beau temps dans les cœurs et les convives nombreux pour ce moment de rencontre et de gaité! Les discussions sont allées bon train autour de la



La convivialité était également au rendez-vous à l'occasion du repas des Anciens, qui s'est déroulé dans le cadre toujours chaleureux de l'Auberge de la Jument Verte à Montchauvet, dont les menus sont à chaque fois plébiscités par les convives. Ce sont quelques 35 personnes, qui se sont ainsi retrouvées pour profiter des qualités culinaires du chef déclinées ainsi : St Jacques poêlées avec émulsion corail, magret de canard rôti et purée de patate douce avec desserts à la carte. Tout cela accompagné par des vins de qualité. Un verre de champagne accompagné de chocolats a, ensuite,

été dégusté de retour en Mairie.

Pour ceux qui n'ont pas participé à ce repas, le colis des Anciens était, comme c'est maintenant l'usage, composé de produits locaux ou en circuits courts. Comme l'an passé, M. Coupin, pisciculteur, a réalisé ces colis selon les choix de la commune, un grand merci à lui, grâce aux liens entretenus entre beaucoup de producteurs de la région qui proposent mutuellement leurs produits dans leurs boutiques de vente directe.



Le samedi suivant, le très attendu spectacle des enfants reprenait vie pour la plus grande joie de ceux-ci. Puis, à la nuit tombante, les enfants ont retrouvé le Père Noël et sa charrette magique pour la traditionnelle distribution de cadeaux. Les cadeaux des absents peuvent être récupérés en mairie jusqu'au 24 février. Passé ce délai, ils seront utilisés pour l'aide sociale.

DU COTE DE L'ASCV, VIE ASSOCIATIVE ET ACTIVITÉS

Toujours aussi motivée, l'ASCV vous a proposé un joli bouquet d'activités et, à en croire votre participation, tout cela vous a plu. Merci pour votre enthousiasme, il est notre moteur !!!



Nous avons fait salle comble lors du concert des Ladies, bien connues dans la région. Nous avons aussi couru. La Villettoise a rassemblé petits et grands dans la fraîcheur du matin sous un beau soleil d'Avril.





Puis est venu le temps de la Brocante avec un stand particulier cette année. En effet les bénévoles de La Croix Rouge, sont venus prodiguer des conseils et des initiations aux gestes des premiers secours. Dans une ambiance chaleureuse et joviale la buvette battait son plein. Les frites, les crêpes et la loterie des "boutons du chapeau" ont remporté un vif succès et c'est une Villettoise qui a gagné le magnifique panier garni. Les voisins étaient également au rendez-vous pour fêter l'automne. Les nouveaux arrivants ont fait connaissance avec de plus anciens et la journée est passée sans que l'on s'en rende compte.



Notre dernier rendez-vous était un classique, le Beaujolais, encore un moment incontournable dans la joie et la bonne humeur! Alors n'arrêtons pas en si bon

chemin. Voici le programme que nous vous préparons pour 2023 :

- Chandeleur : Dimanche 5 Février 2023
- Course à pieds "La Villettoise" : Dimanche 16 Avril 2023
- Brocante: Dimanche 2 Juillet 2023
- Fête de l'Automne : 24 Septembre 2023
- Soirée Beaujolais: Vendredi 17 Novembre 2023

Nous vous confirmerons ces dates via les panneaux d'information du village, distribution dans vos boites à lettres, site internet de la mairie... Nous aimerions également vous proposer un spectacle dans l'église et une soirée à thème, mais rien n'étant encore vraiment arrêté, nous vous tiendrons au courant dès que les dates seront figées.

Du côté du sport : notre activité tennis tourne à plein le mercredi avec Stéphane, par contre, pour le samedi, nous avons dû chercher un remplaçant à Philippe. Celui-ci, pour cause de santé, ne pourra malheureusement pas revenir. Nous le remercions pour toutes ces années de fidélité au club. Pour le Fitness, nous envisageons de pousser les murs en raison d'une très forte participation encore cette année dans la joie et la bonne humeur.

Vous souhaitez vous investir auprès de notre association, n'hésitez pas, vous serez les bienvenus.

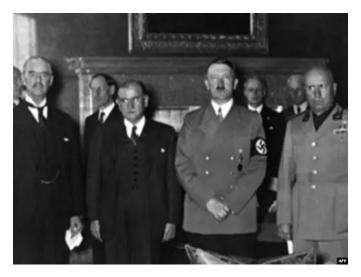
A bientôt

LES HABITANTS PRENNENT LA PLUME

Dans ce numéro de 2023, nous continuons à vous prêter la plume. Si vous avez l'envie de développer un sujet en relation avec notre village. Que ce soit son histoire ou des contes et légendes, les colonnes du bulletin de Villette vous sont ouvertes. Seules contraintes : ne pas traiter de sujets mettant en cause nos contemporains et ne pas dépasser 2500 mots.

Nous vous proposons, cette année un article sur la vie dans notre village pendant l'occupation. L'auteur de ces témoignages, habitant de Villette, a souhaité garder l'anonymat.

HISTOIRES ET TÉMOIGNAGES SOUS L'OCCUPATION.



Je suis avec ma génération, un des derniers remparts contre l'oubli de ceux qui ont vécu les périodes désastreuses de la deuxième Guerre Mondiale, J'ai écrit ce modeste récit en mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France. Celles et ceux qui l'ont honorée en œuvrant pour préserver la Liberté et les Droits de l'Homme.

-> 1939, l'hégémonie de l'Allemagne nazie est de plus en plus grande, pourtant la France et ses alliés n'ont rien entrepris pour stopper cette menace grandissante. Vingt ans après la Grande Guerre, personne ne voulait croire à la possibilité d'un nouveau conflit. Mais, suite à l'agression militaire contre la Pologne, la France et l'Angleterre entrent en guerre contre l'Allemagne le samedi 3 septembre 1939.

LA GUERRE EST DÉCLARÉE.

Dans les villages les bruits les plus

fous circulent: les Allemands massacrent les gens, pillent les maisons et s'installent partout, dévalisant les magasins, les fermes, etc... C'était l'affolement général. Ma famille décida de quitter Villette. Elle partit comme beaucoup vers le sud de la France, direction l'Allier. Les routes étaient un long convoi de vieilles voitures, vélos, poussettes, charrettes de toutes sortes chargées au plus vite, vêtements, matelas, des personnes âgées, des enfants, chevaux, chiens. C'était l'horreur!

LA FRANCE CAPITULE.

-> A la signature de l'armistice le 22 juin 1940, elle est divisée en deux zones nord et sud. Tous les soldats rentrent à la maison.

Notre père nous ayant rejoint, nous retournons à Villette et retrouvons notre maison. Là comme partout, Villette est envahi. L'occupant s'était installé dans les maisons de nos villages. La nôtre avait vu une partie de sa toiture enlevée pour installer des mitrailleuses.

Nous devions donc composer avec l'envahisseur. Ils prenaient légumes, fruits, œufs, lait pour



leurs soldats et beaucoup de propriétés étaient réquisitionnées. Ce fut, notamment, le cas du Val Fleury route de Mantes transformée en un important centre de commandement. Rue St Martin l'ancienne maison Jourdain était occupée, le garage servait à faire la cuisine. Les Allemands faisaient la popote dans d'énormes cuves en fonte qui, à l'origine, servaient pour faire la soupe aux cochons. Tous en rang et à leur tour, ils recevaient quelques louches de nourriture. A Leuze, route de Houdan, une maison fût complètement transformée en infirmerie pour loger les soldats éclopés de l'armée allemande ; jambes dans le plâtre, tête bandée, bras etc..., certains avec des béquilles.

SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE.

Ma sœur et moi allions, accompagnés de notre mère, à l'école de Villette qui se trouvait, à l'époque, derrière la mairie. Souvent nous étions arrêtés par un groupe de soldats allemands qui effectuaient des manœuvres. Dans ce cas, nous devions attendre l'ordre de passer. Assez fréquemment des avions allemands et anglais se mitraillaient dans les airs. Je me souviens quand, un jour, allant à l'école, des éclats tombèrent près de nous dans un sifflement très particulier. Nous avions très peur!

SOUS L'OCCUPATION, LA VIE CONTINUE.

-> En Allemagne les hommes valides étaient réquisitionnés par Hitler pour faire la guerre En conséguence, à Villette comme ailleurs, beaucoup d'hommes furent envoyés en Allemagne dans des fermes ou des usines d'armement. Tout cela rendait la vie des villages difficile. Le père du narrateur, comme d'autres, fut réquisitionné pour construire des blockhaus en béton à Soulac sur Mer dans les Landes².

Il travaillait en équipe jour et nuit face à l'Atlantique. Logés dans des baraquements en bois, à cause du manque d'hygiène et de la nourriture médiocre, certains tombaient malades. Ils étaient renvoyés chez eux pour une quinzaine de jours pour récupérer un peu. Ensuite ils retournaient aux bétons de Soulac.

Les épouses faisaient marcher les fermes : traite des vaches, attelage des chevaux

pour couper les moissons, charrier, labourer, s'occuper des volailles, du jardin, etc... Nous, les enfants, nous ramassions les gerbes de blé, d'avoine pour les mettre en tas.

A la période des pommes de terre, nous allions dans les champs ramasser les doryphores. Incroyable, la quantité que nous ramenions dans des bocaux. Nous ramassions aussi des marrons d'Indes qui étaient transformés en savon. Certains jours, nous avions une distribution de gâteaux vitaminés, que distribuait monsieur Fonbaron notre instituteur. Nous avions aussi des tickets de rationnement, proportionnels avec l'âge sur toutes les denrées alimentaires disponibles. A cette époque, les hivers étaient très durs avec beaucoup de neige, du froid, nous étions mal nourris, avions des vêtements de fortune. Les mères détricotaient les anciens pulls des adultes pour nous confectionner des pulls qui étaient de toutes les couleurs avec ce mélange de laine. Nous avions des chaussures à semelle de bois appelées galoches.

Lorsqu'il était à la maison, mon père m'emmenait avec lui et nous allions chercher du bois pour

Demandes de pneumatiques

Par suite du faible contingent mensuel actuel, la prochaine distribution de feuilles de demandes de bons pour achat de pneumatiques est réservée aux seules personnes possédant le numéro qui leur a été remis lors de la dernière distribution, lesquelles pourront retirer leurs demandes tous les jours à dater du 10 mars.

Il est rappelé que pour avoir droit à un bon de pneumatique le demandeur doit :

1º Etre dans l'obligation d'utiliser son cycle pour exercer sa profession;

2º Utiliser sa bicyclette pour se rendre à son travail ou à l'établissement d'enseignement qu'il tréquente.

(Minimum de parcours exigé du domicile au lieu de travail ou d'établissement d'enseignement; 3 km à partir de 15 ans, 2 km

jusqu'à 15 ans); 3° Utiliser sa bicyclette pour assurer le ravitaillement desa famille domiciliée à 2 km au minimum du centre normal d'approvisionnement de sa résidenc . (Aucun moyen de transports en commun ne doit exister sur ce parcours et aucun autre membre de la famille ne doit posséder de bicyclette).

Il ne sera rien délivré pour un jardin situé à 2 km du domicile. Le Maire.

notre cuisinière. Le bois était abattu à la main et scié de même. Le midi, il faisait un petit feu et mettait quelques pommes de terre à cuire dans la cendre, il s'en dégageait une bonne odeur et, même sans beurre ni sel, cela nous semblait bien bon, avec un petit morceau de pain. Puis nous retournions à la maison avec la brouette pleine de bois. Le reste était ramené avec un tombereau et son cheval prêté par les uns ou les autres. C'était un travail très dur, couper, charger, rentrer et recouper pour la cuisinière.

Après la fin des moissons, nous allions ramasser les épis de blé oubliés que l'on battait à la main pour récupérer les grains qui étaient ensuite écrasés dans notre moulin à café en bois. Il en sortait une farine, quel passe-temps. Notre mère nous faisait quelques galettes et

c'était la fête à la maison. Quand la récolte était meilleure, les grains étaient portés à la brouette au moulin de Chavannes où là, monsieur Dubois nous les transformait en farine. La nourriture étant très rare, nous posions des collets pour attraper quelques lapins, les bois en étaient envahis. Mais cela était strictement interdit, les Allemands se prenant les pieds dedans. Je peux vous dire qu'ils étaient très mauvais, il fallait bien regarder qu'aucun d'eux ne soit aux aguets et bien cacher le butin pour le retour.

Pas mal de personnes venaient de Mantes ramasser du bois pour faire la cuisine et se chauffer. Elles venaient en vélo et repartaient le porte-bagage bien chargé. ... J'entends encore le bruit particulier de ces vélos qui, ne trouvant aucun pneu, roulaient sur la jante. Certains mettaient un tuyau d'arrosage bourré de foin et raccordé avec un fil de fer.

Le soir il y avait le couvre-feu. Les Allemands patrouillaient par petits groupes, dans les rue de Villette et un laisser-passer était obligatoire pour justifier les sorties exceptionnelles. Il fallait fermer les volets pour qu'aucune lumière ne soit visible. Les quelques véhicules qui circulaient marchaient au gazogène. Une chaudière installée sur le côté brulait du charbon de bois en remplacement de l'essence. C'était très long à allumer et donnait un gaz pauvre rendant les véhicules poussifs.

AVIS TRES IMPORTANT CAMOUFLAGE DES LUMIERES Le camouflage des lumières ayant été jugé défectueux par les Autorités d'occupation, celles-ci ont décrété les mesures ci-après : 1° Des patrouilles mixtes, policiers allemands et français, circuleront à toutes heures de nuit, pour contrôle de l'occultation. 2° Les habitants surpris en infraction seront appréhendés sur le champ et conduits au poste de police, pour y être gardés jusqu'au matin; ils seront relâchés seulement après palement d'une forte amende.

JE ME SOUVIENS.

Un jour mon père, en convalescence, de retour de Soulac, ramenait du bois avec sa brouette. Il fut interpelé par un homme en panne avec une moto lui demandant de le pousser dans la descente de la rue de Paris car celle-ci avait calé. Sans réfléchir il s'exécuta mais face à eux arrivait une armada de soldats à moto. L'homme prit la fuite dans les champs, les Allemands lui tirèrent dessus et, blessé, il fut neutralisé. Il venait de voler la moto au centre de commandement du Val Fleury. Un Allemand demanda à notre père de venir à Mantes au centre des renseignements pour explications. Celui-ci fut conduit vers un haut gradé où là mon père fut harcelé de questions. Pourquoi avez-vous aidé cette personne? Mon père répondit qu'elle lui avait demandé ce service, cela ne se refuse pas et qu'il ne savait pas que cette moto était volée. Le connaissiez-vous lui demande l'officier? Réponse: non, ce qui était vrai. Le fuyard, mains liées, figure ensanglantée, fut mis devant mon père. Mêmes questions, mêmes réponses. Puis cette personne sortie, l'officier expliqua à mon père qu'il recherchait une personne de confiance pour leur fournir certains renseignements. Pourquoi? Répondit mon père. L'officier lui expliquât qu'ils essayaient de localiser dans la commune les personnes qui écoutent Radio Londres et ses messages afin de les arrêter. Pourquoi pas, répondit notre père, ce qui n'était pas du tout ses pensées. L'entretien terminé et

de retour à la maison, il rassembla les réfugiés que nous avions, leur expliqua l'histoire et leur dit : Radio Londres, c'est terminé nous sommes surveillés. Dès lors, le poste de radio fut enlevé du placard et bien caché.

LA GUERRE CONTINUE.

Des voitures genre ambulance, sillonnaient tout doucement les rues de Villette équipées, sur le toit, d'un grand cercle en métal tournant sur luimême actionné de l'intérieur par l'opérateur afin de localiser les désobéissants. Les messages de Radio Londres étaient brouillés par les Allemands, j'entends encore cette musique.

Un jour de classe, retentit une énorme explosion, nous sursautons tous. Des avions venaient de faire sauter un char allemand sur le pont Baillé. Le char était en flammes, les occupants sautèrent dans la Vaucouleurs. Je me souviens l'avoir vu après, celui-ci était gardé nuit et jour par des hommes de Villette dont notre père qui était de repos. Le char avait une remorque pleine d'obus n'ayant pas explosés, il fallut creuser un gros trou au lieudit Les Limons et transporter les obus à pied un par un dans les bras pour ensuite les faire exploser ensemble.

Certains chars et mitrailleuses étaient cachés dans les bois dans des fosses creusées et bien camouflées. Les vagues d'avions anglais allaient bombarder l'Allemagne. Un jour, les sirènes donnent l'alerte. Aussitôt, les Allemands postés dans les bois tirent sur les avions arrivants et soudain une des forteresses est touchée. A ce moment nous voyons les occupants sauter en parachute. Les Allemands couraient partout à travers champs pour essayer de capturer les aviateurs. La forteresse perdant beaucoup d'altitude, s'écrasa sur la route d'Arnouville au Breuil après la croix de pierre. Un des parachutistes porté par le vent, tomba dans le jardin de maitre Paufique notaire à Arnouville. Celui-ci dans la plus grande discrétion le cacha dans son grenier et s'occupa de lui jusqu'à la fin de la guerre.

Le jour de la libération d'Arnouville, le notaire amena son hôte aux Américains sur la place, à la grande surprise de tous les habitants présents. C'était un exploit!

Notre père étant en permission pour raison de santé, avec son beau-frère décident d'aller arracher des pommes de terre aux Grandes Terres. S'absentant quelques minutes dans le bois, il découvre une petite cage équipée d'un parachute avec à l'intérieur un pigeon voyageur. Retrouvant son beau-frère, il lui fait part de sa découverte. Que faire? Les deux compères conviennent d'attendre la nuit pour récupérer le voyageur. Connaissant bien les chemins, ils passent à travers prés, vergers et la Vaucouleurs. Enfin, ils arrivent à la maison et là, découvrent un petit tube à la patte du voyageur, dans ce petit tube un message mais en anglais. Aucun d'eux ne connait cette langue, l'enjeu est crucial. Ils pensent alors au directeur de la petite usine de Villette qu'ils connaissent assez bien, rencontrent celui-ci qui leur explique que les alliés souhaitent qu'on leur indique toutes les implantations des Allemands sur la commune et de leur faire un plan. Chose faite, le plus important c'est le centre de commandement du Val Fleury, lieu stratégique. Les deux compères embarquèrent dans la plus grande discrétion le pigeon voyageur équipé du message qui fut lâché discrètement à l'écart des voisins. Mon père m'a raconté, que celui-ci avait fait plusieurs tours avant de partir directement vers l'Angleterre. En écoutant Radio Londres, ils ont su que celui-ci était bien arrivé.

Dans les semaines suivantes des avions sont venus d'Angleterre lâcher un chapelet de bombes destiné à détruire le Val Fleury; difficile de voler bas avec les mitrailleuses et un vent de travers assez fort. Hélas la cible fut ratée. Toutes les bombes étaient tombées cent mètres plus loin au carrefour de Vert et Villette au lieu-dit La Pierre Bénite laissant de gros trous visibles pendant des années de chaque côté de la route.

LA LIBÉRATION APPROCHE.

-> Mantes était régulièrement bombardé : pont sur la Seine, lignes de chemin de fer, usines, prison, etc...

La menace d'un débarquement des alliés se répandait et nous rendait plein d'espoir. Les occupants circulaient de plus en plus partout, nous ressentions très nettement leur désarroi. Puis le 6 juin 1944, le message était lancé : un débarquement était en marche depuis la Normandie, des combats violents se déroulaient, les alliés progressaient de village en village



avec un cortège de tirs, de bombardements, parachutages, etc...

A Villette, depuis plusieurs jours nous entendions des grondements au loin, venant depuis Anet, Boinvilliers et aussi des échanges de tir avec Mantes, Fontenay Saint Père où l'occupant s'était en partie replié. C'était la déroute des troupes allemandes, nous les voyions passer à pied, à vélos, avec paquetage etc... Puis le 19 aout 1944 au petit matin, nous étions postés sur le toit de la maison de notre tante rue St Martin car la situation à Leuze devenait dangereuse avec les fuyards. Là, nous avons vu arriver, par le chemin de la pisciculture, la première Jeep américaine avec une grosse étoile blanche sur le capot avant. Nous étions fous de joie mais aussi anxieux, car des soldats allemands restaient encore dans les environs, pouvant surgir à tout moment. Puis ce fut un déferlement de chars, automitrailleuses, side-car, moto etc... Les alliés affluaient de partout nous lançant des chewing-gums, des cigarettes, boites de conserve. Nous étions fou de joie, enfin cette fois Villette était libéré.

LA GUERRE EST FINIE.

-> La paix revenue, la vie des communes s'organise, chacun retrouve ses activités. Il y a énormément de travail car il faut reconstruire, ce sera la période des « trente glorieuses ». C'est le retour des fêtes du 14 juillet, des fêtes foraines. La commune offre un voyage à la mer d'une journée pour les enfants et parents du village.

C'était un voyage extraordinaire, nous découvrions la mer, la baignade et les coups de soleil. A l'aller, nous allions à la Rivière-Thibouville pour un petit déjeuner, puis arrêt à Lisieux pour visiter la basilique, puis à la plage. Au retour il y avait une ambiance incroyable dans le bus, plein de chants repris par tous,

C'était que du bonheur!

¹ Les hommes étaient, en fait, réquisitionnés par le STO – le Service du Travail Obligatoire

² Soulac sur Mer faisait partie du Mur de l'Atlantique

³ Notamment sur la côte des Gallerands



LE BUS 60, HORAIRES

Au moins 8 passages par jour dans chaque sens entre Mantes- la-Ville et Rambouillet

	Du lundi au vendredi											
		LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	Me	LàV	LàV	LàV	Là\	
Renvois		4	1	3	4	3	1	3	4	3	4	
MANTES-LA-VILLE	Gare de Mantes-la-Ville Gare routière	06:09		07:09	08:09	09:09	12:13	15:13	16:13	18:13	19:1	
	Mairie	06:13		07:13	08:13	09:13	12:17	15:17	16:17	18:17	19:2	
	Saint Etienne	06:15		07:15	08:15	09:15	12:19	15:19	16:19	18:19	19:2	
	Moulin des Rades	06:17		07:17	08:17	09:17	12:21	15:21	16:21	18:21	19:2	
AUFFREVILLE-BRASSEUIL	Auffreville			07:19	08:19	09:19	12:23	15:23	16:23	18:23	19:2	
	Brasseuil			07:21	08:21	09:21	12:25	15:25	16:25	18:25	19:2	
VERT	Eglise			07:23	08:23	09:23	12:27	15:27	16:27	18:27	19:3	
VILLETTE	Rue St Martin			07:26	08:26	09:26	12:30	15:30	16:30	18:30	19:3	
ROSAY SEPTEUIL	Rosay	06:28		07:28	08:28	09:28	12:32	15:32	16:32	18:32	19:3	
	Poteau			07:31	08:31	09:31	12:35	15:35	16:35	18:35	19:39	
	Rue de Mantes			07:32	08:32	09:32	12:36	15:36	16:36	18:36	19:4	
	Place de Verdun			07:33	08:33	09:33	12:37	15:37	16:37	18:37	19:4	
ORVILLIERS	Mairie			07:34	08:34	09:34	12:38	15:38 15:44	16:38 16:44	18:38	19:42	
TACOIGNIERES	Eglise Rue des Brices	06:40		07:40	08:44	09:44	12:44	15:44	16:44	18:48	19:52	
TACOIGNIERES	Bas Fonceaux			07:44	08:45	09:44	12:49	15:49	16:49	18:49	19:5	
	Rue de la Gare			07:46	08:46	09:46	12:50	15:50	16:50	18:50	19:54	
RICHEBOURG	Route de Tacoignières			07:49	08:49	09:49	12:53	15:53	16:53	18:53	19:5	
	Place du Château			07:50	08:50	09:50	12:54	15:54	16:54	18:54	19:58	
HOUDAN	Pommeraie			07:55	08:55	09:55	12:59	15:59	16:59	18:59	20:0	
	Gare de Houdan	06:57	06:57	07:57	08:57	09:57	13:01	16:01	17:01	19:01	20:0	
	N vers Paris	07:06	07:06	08:06	09:06	10:06	13:06	16:06	17:06	19:06	20:0	
	Remparts	07:00	07:00	08:00	09:00	10:00	13:04	16:04	17:04	19:04	20:0	
	Collège François Mauriac		07:01	08:01	09:01	10:01	13:05	16:05	17:05	19:05	20:0	
	Vignes	07:02	07:02	08:02	09:02	10:02	13:06	16:06	17:06	19:06	20:10	
MAULETTE	Mocsouris	07:05	07:05	08:05	09:05	10:05	13:09	16:09	17:09	19:09	20:13	
GAMBAIS	Le Boulay Place	07:08	07:08	08:08	09:08	10:08	13:12	16:12	17:12	19:12	20:10	
	Bel Air	07:11	07:11	08:11	09:11	10:11	13:15	16:15	17:15	19:15	20:19	
	Préjoli	07:12	07:12	08:12	09:12	10:12	13:16	16:16	17:16	19:16	20:2	
	Poule Faisane	07:13	07:13	08:13	09:13	10:13	13:17	16:17	17:17	19:17	20:2	
BOURDONNE	Eglise	07:16	07:16	08:16	09:16	10:16	13:20	16:20	17:20	19:20	20:2	
CONDE-SUR-VESGRE	Ecole	07:19	07:19	08:19	09:19	10:19	13:23	16:23	17:23	19:23	20:2	
	Rue de la Vesgre	07:20	07:20	08:20	09:20	10:20	13:24	16:24	17:24	19:24	20:2	
ADAINVILLE	Eglise	07:22	07:22	08:22	09:22	10:22	13:26	16:26	17:26	19:26	20:3	
HERMERAY	Café	07:28	07:28	08:28	09:28	10:28	13:32	16:32	17:32	19:32	20:3	
	Soredab	07:29	07:29	08:29	09:29	10:29	13:33	16:33	17:33	19:33	20:3	
	La Villeneuve	07:34	07:34	08:34	09:34	10:34	13:38	16:38	17:38	19:38	20:4	
	Béchereau		07:35	08:35	09:35	10:35	13:39	16:39	17:39	19:39	20:4	
RAIZEUX	Les Chaises		07:36	08:36	09:36	10:36	13:40	16:40	17:40	19:40	20:4	
HERMERAY	Bois Dieu	07:37	07:37	08:37	09:37	10:37	13:41	16:41	17:41	19:41	20:4	
GAZERAN	Volaille	07:39	07:39	08:39	09:39	10:39	13:43	16:43	17:43	19:43	20:4	
	Buissonnet	07:42	07:42	08:42	09:42	10:42	13:46	16:46	17:46	19:46	20:5	
	Arbouville Gare Prud'homme	07:46 07:52	07:46 07:52	08:46 08:52	09:46 09:52	10:46 10:52	13:50 13:56	16:50 16:56	17:50 17:56	19:50 19:56	20:5	

expess 60 RAMBOUILLET ~ MANTES-LA-VILLE



express 60	RAMBOUILLET - MANTES-LA-\	/ILLE									
	Du lundi au vendredi										
		LàV	Làv	LàV	LàV	LàV	Me	LàV	LàV	LàV	LàV
Renvois		4	4	3	4	3	1	3	4	3	4
RAMBOUILLET	Gare Prairie		05:50	06:50	09:00	10:00	12:50	15:50	16:50	17:50	18:50
GAZERAN	Arbouville		05:58	06:58	09:08	10:08	12:58	15:58	16:58	17:58	18:58
	Buissonnet		06:05	07:05	09:15	10:15	13:05	16:05	17:05	18:05	19:05
	Volaille		06:08	07:08	09:18	10:18	13:08	16:08	17:08	18:08	19:08
HERMERAY	Bois Dieu		06:10	07:10	09:20	10:20	13:10	16:10	17:10	18:10	19:10
RAIZEUX	Les Chaises		06:12	07:12	09:22	10:22	13:12	16:12	17:12	18:12	19:12
HERMERAY	Béchereau		06:13	07:13	09:23	10:23	13:13	16:13	17:13	18:13	19:13
	La Villeneuve		06:14	07:14	09:24	10:24	13:14	16:14	17:14	18:14	19:14
BOISSIERE ECOLE	Soredab		06:18	07:18	09:28	10:28	13:18	16:18	17:18	18:18	19:18
	Café		06:19	07:19	09:29	10:29	13:19	16:19	17:19	18:19	19:19
ADAINVILLE	Eglise		06:25	07:25	09:35	10:35	13:25	16:25	17:25	18:25	19:25
CONDE-SUR-VESGRE	Rue de la Vesgre		06:28	07:28	09:38	10:38	13:28	16:28	17:28	18:28	19:28
	Eglise		06:29	07:29	09:39	10:39	13:29	16:29	17:29	18:29	19:29
BOURDONNE	Eglise		06:32	07:32	09:42	10:42	13:32	16:32	17:32	18:32	19:32
GAMBAIS	Poule Faisane		06:35	07:35	09:45	10:45	13:35	16:35	17:35	18:35	19:35
	Préjoli		06:36	07:36	09:46	10:46	13:36	16:36	17:36	18:36	19:36
	Bel Air		06:37	07:37	09:47	10:47	13:37	16:37	17:37	18:37	19:37
	Le Boulay Place		06:40	07:40	09:50	10:50	13:40	16:40	17:40	18:40	19:40
MAULETTE	Mocsouris		06:43	07:43	09:53	10:53	13:43	16:43	17:43	18:43	19:43
HOUDAN	Vignes		06:48	07:48	09:58	10:58	13:48	16:48	17:48	18:48	19:48
	Collège François Mauriac		06:49	07:49	09:59	10:59	13:49	16:49	17:49	18:49	19:49
	Remparts		06:50	07:50	10:00	11:00	13:50	16:50	17:50	18:50	19:50
	Gare de Houdan	05:51	06:51	07:51	10:01	11:01	13:51	16:51	17:51	18:51	19:51
	📵 N vers Paris	06:06	07:06	08:06	10:06	11:06	14:06	17:06	18:06	19:06	20:06
	Gare de Houdan	05:51	06:51	07:51	10:01	11:01	13:58	16:58	17:58	18:58	19:58
	Pommeraie	05:55	06:55	07:55	10:05	11:05	14:02	17:02	18:02	19:02	20:02
RICHEBOURG	Place du Château	06:00	07:00	08:00	10:10	11:10	14:07	17:07	18:07	19:07	20:07
	Route de Tacoignières	06:01	07:01	08:01	10:11	11:11	14:08	17:08	18:08	19:08	20:08
TACOIGNIERES	Rue de la Gare	06:04	07:04	08:04	10:14	11:14	14:11	17:11	18:11	19:11	20:11
	Bas Fonceaux		07:05	08:05	10:15	11:15	14:12	17:12	18:12	19:12	20:12
	Rue des Brices	06:06		08:06	10:16	11:16	14:13	17:13	18:13	19:13	20:13
ORVILLIERS	Eglise	06:10	07:10	08:10	10:20	11:20	14:17	17:17	18:17	19:17	20:17
SEPTEUIL	Mairie	06:16	07:16	08:16	10:26	11:26	14:23	17:23	18:23	19:23	20:23
	Place de Verdun	06:17	07:17	08:17	10:27	11:27	14:24	17:24	18:24	19:24	20:24
	Rue de Mantes	06:18	07:18	08:18	10:28	11:28	14:25	17:25	18:25	19:25	20:25
Toronto.	Poteau	06:19	07:19	08:19	10:29	11:29	14:26	17:26	18:26	19:26	20:26
ROSAY	Rosay	06:21	07:21	08:21	10:31	11:31	14:28	17:28	18:28	19:28	20:28
VILLETTE	Rue St Martin	06:22	07:22	08:22	10:32	11:32	14:29	17:29	18:29	19:29	20:29
VERT	Eglise	06:25	07:25	08:25	10:35	11:35	14:31	17:31	18:31	19:31	20:31
AUFFREVILLE-BRASSEUI		06:26	07:26	08:26	10:36	11:36	14:32	17:32	18:32	19:32	20:32
	Auffreville	06:27	07:27	08:27	10:37	11:37	14:33	17:33	18:33	19:33	20:33
MANTES-LA-VILLE	Moulin des Rades	06:28	07:28	08:28	10:38	11:38	14:34	17:34	18:34	19:34	20:34
	Saint Etienne	06:29	07:29	08:29	10:39	11:39	14:35	17:35	18:35	19:35	20:35
	Mairie	06:31	07:31	08:31	10:41	11:41	14:37	17:37	18:37	19:37	20:37
	Gare de Mantes-la-Ville Gare routière	06:36	07:36	08:36	10:46	11:46	14:42	17:42	18:42	19:42	20:42

NUMÉROS UTILES

SAMU: 15

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie de Septeuil: 01 34 97 28 70

Ecole maternelle de Villette ·

Tél: 01 34 76 40 79

Ecole primaire De Boinvilliers ·

Tél: 0134763436

Ecole primaire De Rosay · Tél : 01 34 76 37 35

<u>Centre des Impôts</u> · 1, place Jean Moulin, 78 200 Mantes-la-Jolie · Tél. 01 34 79 49 00

Sous-Préfecture • 18-20, rue de Lorraine 78 200 Mantes-la-Jolie • Tél. 01 30 92 74 00

SIEED (Déchets) • 29bis, rue de la Gare 78 910 Garancières • Tél : 01 34 86 65 49

<u>Electricité : SICAE-ELY</u> · 33.rue de la Gare 78 910 Tacoignières · Tél : 01 34 94 68 00

<u>Véolia Eau</u> · Les Hauts Graviers, 78 200 Buchelay · Tél. 01 30 98 51 29

Gaz de France(GrDF) · Service client TSA 4268 76834 Rouen · Tél : 09 69 39 99 33

<u>La Poste de Vert</u> · 64, Grande rue, 78 930 Vert · Tél : 01 34 76 32 00

Aide à domicile en milieu rural (ADMR)

8 rue d'Epernon 78550 HOUDAN •

Tél: 01 30 46 10 19

Assistantes Sociales : Pour toutes les communes des Yvelines · Secteur d'action sociale Allô solidarités · Tél : 01 30 836 836

<u>Direction des Territoires d'Action Sociale</u> · 17 place R. Brault 78490 MONTFORT L'AMAURY · Tél : 01 30 83 64 65

Pôle Autonomie Territorial (PAT) · Le PAT accueille, informe et oriente les personnes âgées en situation de dépendance, ainsi que les personnes en situation de handicap pour les aider à mieux vivre au quotidient · 3 rue de la Chasière à Méré (78) · Tél : 01 30 83 60 60

SOINS À DOMICILE

S.S.I.A.D · Hôpital de Houdan ·

Tél: 01 30 46 98 22

<u>S.S.E.S.A.D</u> · ZAC de la Prévôté à Houdan ·

Tél: 01 30 46 82 34

Portage de repas à domicile · CCPH à

Maulette · Tél : 01 30 46 82 91

<u>Chenil Intercommunal de Protection</u> <u>Animale du Mantois (CIPAM)</u> • 7, rue des

Piquettes, 78 200 Buchelay ·

Tél: 01 30 63 06 02 · c.i.p.a.m@orange.fr

CNAV(Caisse nationale d'Assurance

<u>Vieillesse</u>) · 5 rue Joël le Theule 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

<u>Sécurité Sociale</u> · CPAM 78 78085 Yvelines cedex 9

CCPH - Service pour l'emploi · 31, rue d'Epernon, 78 550 Houdan · Tél : 01 30 41 34 17 · service-emploi@cc-payshoudanais.fr

Conciliateur de justice · La Passerelle à Houdan · Tél 01 30 41 65 10 · Permanence le vendredi matin

Médiateur de Justice · Tribunal d'Instance de Mantes · M. JEANTELET - 20 avenue de la République 78200 MANTES LA JOLIE · Tél : 01 30 98 14 00 · permanence mercredi 14h-16h30

<u>Médiation familiale</u> · APME - La Passerelle - 31 Porte d'Epernon - 78550 HOUDAN ·

Tél: 01 30 21 75 55

Pharmacie de garde: 3237

Mairie de Villette

Place Lacoudre 78 930 Villette

Tél: 01 34 76 31 01 · Fax: 01 34 76 39 75

www.villette-en-yvelines.fr

mairie-villette@wanadoo.fr

